

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 3 juin 2014  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19h23); madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Suzanne Marceau, vice-présidente.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Sylvie Chartrand, directrice, formation professionnelle; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de  
l'ordre du jour

CC13/14-06-164

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Demande au Conseil des commissaires » (à la demande de monsieur Yves Pelletier);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des adultes et de la formation professionnelle**, le point 5.2 B) « Olympiades provinciales en formation professionnelle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 D) « École du Bout-de-l'Isle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Félicitations » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Remise des médailles du Lieutenant-Gouverneur » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 B) « Lettre d'entente avec des citoyens – Construction de la 2<sup>e</sup> école primaire à l'île-des-Sœurs » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014**
3. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

5. **SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1 **Secteur des jeunes**
  - 5.2 **Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
    - A) Offre de services 2014-2015 : Retour de consultation et adoption
    - B) Olympiades provinciales en formation professionnelle

## **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **6.1 Ressources humaines**

- A) Structure administrative des cadres de centre – Projet aux fins de consultation
- B) Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultation

### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2014-2015

### **6.3 Ressources matérielles**

- A) École primaire Île-des-Sœurs – Nouvelle construction 3-18 – Octroi du contrat de construction
- B) École primaire Saint-Laurent Ouest – Nouvelle construction 4-24 – Octroi du contrat de construction
- C) Modification à la composition des comités de sélection pour l'évaluation des firmes de professionnels
- D) École du Bout-de-l'Isle

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Lettre d'intention – Acquisition du terrain pour la deuxième école primaire à l'île-des-Sœurs
- B) Lettre d'entente avec des citoyens – Construction de la 2<sup>e</sup> école primaire à l'île-des-Sœurs

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **9. Organisation scolaire**

#### **8.2 Planification stratégique**

#### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

#### **8.4 Communications**

#### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbaux des séances ordinaire du Comité exécutif du 1<sup>er</sup> avril 2014 et extraordinaire du 23 avril 2014
- D) Capsule d'internationalisation
- E) Participation de commissaires au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) du 25 au 27 septembre 2014

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
  - Environnement budgétaire
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 29 avril au 26 mai 2014

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Demande au Conseil des commissaires
- B) Félicitations
- C) Remise des médailles du Lieutenant-Gouverneur

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU JEUDI 3 JUILLET 2014 À 19 H**

- Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 (**Confidentiel**)
- Projet de consolidation des organigrammes de services – Retour de consultation et adoption
- Approbation des budgets 2014-2015 des établissements
- Adoption du budget initial de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2014-2015
- Calendrier de conservation
- Modifications aux actes d'établissement – École Monseigneur-Richard et Centre de formation professionnelle de Verdun – Retour de consultation et adoption
- Plan stratégique 2014-2018 – Retour de consultation et adoption
- Transport scolaire – Transport par courtoisie – Établissement du tarif chargé pour 2014-2015
- Transport scolaire – Transport du midi – Modalités 2014-2015
- Services aux ÉHDAA : état prévisionnel des revenus additionnels générés et des budgets alloués – Budget préliminaire 2014-2015

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général

CC13/14-06-165

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014, a été remis aux commissaires le jeudi 29 mai 2014;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 6  
mai 2014**

**CC13/14-06-166**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

**Correspondance**

**Période de  
question du  
public**

**Mme Benchimol  
prend son siège**

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014, tel que déposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Il n'y a pas de document de correspondance.

1. Monsieur Christian Desjardins, président du comité régional de parents Nord, aimerait traiter de la consultation pour le plan stratégique. Il veut rappeler aux membres du Conseil des commissaires ce qu'est un plan stratégique et revient sur les précédents. Il mentionne que les parents se questionnent sur certaines des orientations prévues au nouveau plan stratégique. Il estime que la période de consultation de 8 semaines était trop courte et déplore le fait que les parents n'aient pas participé à l'élaboration.

ADVENANT 19 h 23, madame Sarita Benchimol prend son siège.

Monsieur Desjardins souligne qu'il n'a pas senti que les parents avaient une place très importante.

Il propose d'impliquer les parents dans l'accompagnement complet des élèves à l'école. Il demande qu'à l'avenir, les parents soient impliqués dès le départ.

Madame Diane Lamarche-Venne répond et rappelle que les parents ont été impliqués dans la démarche de « Vivre ensemble en français » qui a, en partie, servi de base à l'élaboration du plan stratégique.

Monsieur Desjardins souhaite également bonne chance à tous les commissaires pour la prochaine élection.

2. Monsieur Vincent Distefano, ancien élève de l'école Dalbé-Viau et entraîneur de l'équipe de football de l'école, vient témoigner en faveur de monsieur Dominique Ménard, coordonnateur des sports. Il explique que monsieur Ménard a changé la vie de plusieurs élèves et que l'idée qu'il puisse partir, suite à une modification de son poste, est dévastatrice.

Des élèves de l'école déposent une pétition Une élève dépose également un texte qu'elle a préparé pour appuyer monsieur Ménard.

Plusieurs élèves se succèdent afin de livrer leur témoignage et leur soutien pour monsieur Ménard.

Il est demandé de reconsidérer favorablement la situation contractuelle de monsieur Ménard, pour le bénéfice des élèves de l'école et du programme de football.

3. Madame Naholi Allard, enseignante de français, prend la parole au nom des enseignants à statut précaire. Elle souligne que ces enseignants sont inquiets face à la nouvelle façon virtuelle de faire les séances d'affectation. Elle énumère plusieurs difficultés qui seront vécues avec cette nouvelle méthode.

Elle demande pourquoi cette nouvelle façon de faire qui constitue, selon elle, un recul pour les enseignants à statut précaire.

Monsieur Yves Sylvain répond.

4. Monsieur Luc Gravel demande aux membres du Conseil des commissaires si la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pense faire une entente avec l'école À pas de géants, pour des accompagnateurs d'enfants autistes.

Madame Louise Gaudreault répond.

**Offre de services  
2014-2015 :  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-06-167**

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet déposé au Comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2014-2015 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2014-2015 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

**ATTENDU** que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes, conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2014-2015, en collaboration avec les directions de centres;

**ATTENDU** que les offres de service déposées en annexe, ont été présentées pour étude au comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes lors d'une réunion tenue le 25 mars 2014;

**ATTENDU** que la Commission scolaire a consulté les enseignants sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** la recommandation des membres du comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'offre de service 2014-2015, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation générale

D'adopter l'offre de service 2014-2015, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation professionnelle.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Olympiades provinciales en formation professionnelle**

Madame Sonia Gagné-Lalonde tient à mentionner que les 8, 9 et 10 mai 2014, se déroulaient les Olympiades provinciales en formation professionnelle. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys était très bien représentée. Madame Gagné-Lalonde fait le tour des distinctions méritées par les élèves de la CSMB.

Elle croit que les enseignants méritent une mention et aimerait que des lettres de félicitations soient envoyées aux enseignants et élèves impliqués.

**Structure administrative des cadres de centre – Projet aux fins de consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Structure administrative des cadres de centre - actuel
- C) Structure administrative des cadres de centre - Projet

**CC13/14-06-168**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire établit sa structure administrative concernant ses emplois de cadres de centre;

**ATTENDU** l'obligation de consulter l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la recommandation des membres de la Direction générale.

**SUR PROPOSITION DE** madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, la structure administrative des cadres de centre telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

De consulter l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

De fixer la fin de la période de consultation au 9 juin 2014 afin que le dossier soit présenté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 17 juin 2014, tel que convenu avec l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

Le tout devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de  
consolidation des  
organigrammes  
de services aux  
fins de  
consultation**

**CC13/14-06-169**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme actuel;
- C) Organigramme proposé au 1<sup>er</sup> juillet 2014;

**ATTENDU** le réaménagement du Service de l'éducation des adultes au Service des ressources éducatives en 2012;

**ATTENDU** la responsabilité du Service du transport scolaire attribuée au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

**ATTENDU** les départs à la retraite annoncés;

**ATTENDU** la nécessité d'optimiser la gestion des services en lien avec les défis de la croissance et des compressions budgétaires;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter, tel que déposé et aux fins de consultation, le projet de consolidation de l'organigramme de services de la CSMB.

**EN CONSÉQUENCE :**

D'abolir, le poste de direction à l'éducation aux adultes, accueil et référence suite au départ à la retraite de madame Maryse Dufresne, le 21 juillet 2012;

D'abolir, au Service des ressources éducatives, le poste de direction adjointe, dossiers transversaux suite au départ à la retraite de madame Marie Gibeau, le 11 juillet 2014;

De créer un poste de coordonnateur, contrôle interne au Service des ressources financières et d'y nommer et d'y affecter madame Martine Tremblay qui occupe déjà ce poste de façon temporaire depuis le 21 janvier 2013;

De créer un poste de régisseur, contrôle des effectifs EDA-FP au Service de la planification stratégique, vérification interne et organisation scolaire et d'y nommer et d'y affecter madame Monserrat Riera-Tost qui occupe déjà ce poste de façon temporaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 dû au réaménagement du Service de l'éducation aux adultes;

De créer un poste de régisseur au Service du transport scolaire.

De consulter l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) ;

De consulter l'Association des cadres d'école de l'Ouest de l'Île de Montréal (ACEOM);

De fixer la fin de la période de consultation au 9 juin 2014, afin que le dossier soit présenté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 17 juin 2014, tel que convenu avec l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

Le tout devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2014-2015**

**CC13/14-06-170**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal en date du 10 avril 2014.

**ATTENDU** qu'aux termes de l'article 435 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal nous informait que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2014-2015 est estimé par celui-ci à 0.19497 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière si toutes les commissions scolaires lui demandent de leur verser le produit maximal de la taxe scolaire calculé conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'article 434.5 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit faire parvenir une résolution au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal déterminant le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

École primaire  
Île-des-Sœurs –  
Nouvelle  
construction 3-18  
– Octroi du  
contrat de  
construction

CC13/14-06-171

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal de lui verser, pour l'année 2014-2015, le produit maximal de la taxe scolaire conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Lettre du MELS*
- C) *Résolution CC13/14-10-040*
- D) *Résolution CE14/14-02-067*
- E) *Octroi de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte*
- F) *Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*

**ATTENDU** le plan quinquennal des immobilisations 2010-2015 présenté au MELS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs;

**ATTENDU QUE** le 31 mars 2011, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs;

**ATTENDU QU'**en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par la résolution CC 13/14-10-040 le Conseil des commissaires a octroyé aux professionnels les contrats de services professionnels;

**ATTENDU QUE** le 4 février 2014, conformément à la règle 120 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, le Comité exécutif a approuvé les plans relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Île-des-Sœurs, et ce, en vertu de la résolution CE 14/14-02-067;

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2014, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public relativement audit projet;

**ATTENDU QUE** suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 16 mai 2014, à l'analyse de l'admissibilité et de conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe Geysler inc., pour un montant total de 9 176 000,00.\$ (excluant les taxes);

**ATTENDU QU'**il est, conformément à la règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, de la juridiction du conseil des commissaires d'octroyer un contrat de construction comportant une dépense dont le montant est situé à plus de 2 000 000\$;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Groupe Geysler inc. quant au projet de construction d'une école à l'Île-des-Sœurs, et ce, pour un montant total de 9 176 000,00 \$ (excluant les taxes).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École primaire  
Saint-Laurent  
Ouest – Nouvelle  
construction 4-24  
– Octroi du  
contrat de  
construction**

**CC13/14-06-172**

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Lettre du MELS*
- C) *Résolution CC12/13-09-013*
- D) *Résolution CE12/13-06-128*
- E) *Octroi de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation du professionnel*
- F) *Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*

**ATTENDU** le plan quinquennal des immobilisations 2010-2015 présenté au MELS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet de construction d'une école primaire à Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE**, le 31 mars 2011, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet de construction d'une école primaire à Saint-Laurent;

**ATTENDU QU'**en date du 11 septembre 2012, par la résolution CC 12/13-09-013 le Conseil des commissaires a octroyé aux professionnels les contrats de services professionnels;

**ATTENDU QUE** le 25 juin 2013, conformément à la règle 120 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, le Comité exécutif a approuvé les plans relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Laurent, et ce, en vertu de la résolution CE 12/13-06-128;

**ATTENDU QUE** le 30 avril 2014, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public relativement audit projet;

**ATTENDU QUE** suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 27 mai 2014, à l'analyse de l'admissibilité et de conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Unigertec inc., pour un montant total de 11 272 078,95\$ (excluant les taxes);

**ATTENDU QU'**il est, conformément à la règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, de la juridiction du Conseil des commissaires d'octroyer un contrat de construction comportant une dépense dont le montant est situé à plus de 2 000 000\$;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Unigertec inc. quant au projet de construction d'une école à Saint-Laurent, et ce, pour un montant total de 11 272 078,95 \$ (excluant les taxes).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Modification à la  
composition des  
comités de  
sélection pour  
l'évaluation des  
firmes de  
professionnels**

**CC13/14-06-173**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution # CC12/13-06-176

**ATTENDU QUE** le 4 juin 2013, le conseil des commissaires définissait la composition des comités de sélection pour l'évaluation des soumissions des professionnels techniques du domaine de la construction, résolution # CC12/13-06-176;

**ATTENDU QUE** deux des membres du comité de sélection devaient être deux représentants du service des ressources matérielles choisis en alternance parmi les coordonnateurs de ce service et être membres d'un ordre professionnel du domaine de la construction;

**ATTENDU QUE** seulement deux personnes en poste actuellement aux ressources matérielles correspondent à ces exigences;

**ATTENDU** le grand nombre de comité de sélection à venir, compte tenu du volume élevé de projets à la Commission scolaire nécessitant la mise en place d'un comité de sélection afin de nommer les firmes de professionnels;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'amender la résolution CC12/13-06-176, afin que les deux représentants du service des ressources matérielles puissent être choisis parmi les coordonnateurs de ce service, mais également parmi les architectes, ingénieurs et techniciens en bâtiment de ce service, à l'exclusion du chargé de projet concerné par le dossier, lesquels pourront, à l'occasion, être remplacés par le directeur ou l'un des directeurs adjoints du service;

**ATTENDU**, compte tenu des éléments mentionnés, qu'il y a lieu de retirer l'exigence à l'effet que les deux représentants doivent être membre d'un ordre professionnel du domaine de la construction;

**ATTENDU QUE** la composition du comité de sélection demeure la même concernant la présence d'un membre externe ainsi que la présence d'un coordonnateur du secteur de l'approvisionnement du service des ressources matérielles à titre de secrétaire du comité de sélection;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification-finances et organisation scolaire faite à la majorité de ses membres;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC12/13-06-176, de manière à définir la composition du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions des professionnels techniques du domaine de la construction de la manière suivante :

- Deux représentants du service des ressources matérielles choisis en alternance parmi les coordonnateurs, les architectes, ingénieurs ou techniciens en bâtiment de ce service, à l'exclusion du chargé de projet concerné par le dossier, lesquels pourront, à l'occasion, être remplacés par le directeur ou les directrices adjointes du service;
- Un membre externe choisi en alternance parmi une liste préétablie de professionnels du domaine de la construction;

- Le coordonnateur du secteur de l'approvisionnement du service des ressources matérielles, à titre de secrétaire du comité de sélection, lequel pourra, à l'occasion, être remplacé par un membre du secrétariat général;

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École du Bout-de-  
l'Isle**

Madame Sonia Gagné-Lalonde a rencontré le conseil d'établissement et les parents de l'école et ils se disent découragés et déçus suite au dernier agrandissement puisqu'il y a encore plusieurs déficiences non corrigées, dont des problèmes avec la géothermie et des dégâts d'eau.

Ils ont demandé à ce que tout soit traité au courant de l'été afin d'avoir une école en ordre pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Monsieur Ayaz Poundja répond. Il sympathise avec le milieu et explique les diverses problématiques. Il répond que les situations devraient se régler rapidement.

**Lettre d'intention  
– Acquisition du  
terrain pour la  
deuxième école  
primaire à l'Île-  
des-Sœurs**

**CC13/14-06-174**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre d'entente

Madame Monique Vallée déclare être en conflit d'intérêt dans le présent dossier, étant donné son statut de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, en conséquence, elle déclare s'abstenir de participer aux délibérations et au vote concernant ce dossier.

**ATTENDU** la nécessité pour la Commission scolaire d'acquérir un terrain à l'Île-des-Sœurs afin de construire une deuxième école primaire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal (ci-après la Ville) est disposée à céder un terrain situé sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs, d'une superficie approximative de 6916 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la Ville et la Commission scolaire ont travaillé de concert à la rédaction d'un projet de lettre d'entente relativement à la cession dudit terrain;

**ATTENDU QUE** la Ville et la Commission scolaire s'entendent pour que la Commission n'ait pas à défrayer le coût d'acquisition du terrain en numéraire, mais, plutôt, en compensation en services au bénéfice de la Ville ainsi que par l'exécution de travaux par la Commission en lieu et place de la Ville, soit :

- la Commission scolaire exécutera en lieu et place de la Ville les travaux de construction des débarcadères dans le domaine public ainsi que la relocalisation d'une portion de la piste cyclable dans le domaine public;

- la Commission scolaire effectuera en lieu et place de la Ville le déplacement du massif électrique;
- une déduction annuelle de la somme due par la Ville à la Commission scolaire pour le nombre d'heures totales d'utilisation du gymnase de la nouvelle école du boulevard de l'Île-des-Sœurs ainsi que des écoles Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs, Lévis-Sauvé et Champlain, et ce, jusqu'à l'acquittement en totalité du solde du coût d'acquisition du terrain;

**ATTENDU**, par ailleurs, qu'un solde demeurait dû à la Commission scolaire, lequel découlait de la convention de superficie intervenue entre les parties en mai 2009 visant l'agrandissement de l'école Île-des-Sœurs et de la construction d'un gymnase et d'espaces communautaires, lequel solde sera déduit du coût d'acquisition du terrain ;

**ATTENDU QUE** le texte du projet d'entente entre la Commission scolaire et la ville de Montréal est déposé au soutien de la présente résolution;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité:

D'accepter les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et la Ville de Montréal, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la CSMB ladite lettre d'entente.

Et, en conséquence :

D'autoriser, pour et au nom de la Commission scolaire, la signature de l'acte de vente conforme à l'application de ladite lettre d'entente.

**ABSTENTION** : madame Monique Vallée (1)  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Lettre d'entente  
avec des citoyens  
– Construction de  
la 2<sup>e</sup> école  
primaire à l'île-  
des-Sœurs**

**CC13/14-06-175**

Document déposé :

A) Projet de lettre d'entente

Madame Monique Vallée déclare être en conflit d'intérêt dans le présent dossier, étant donné son statut de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, en conséquence, elle déclare s'abstenir de participer aux délibérations et au vote concernant ce dossier.

**ATTENDU** la cession prochaine par la Ville de Montréal d'un terrain situé dans le parc de la Fontaine, à l'Île-des-Sœurs, afin de permettre la construction d'une nouvelle école primaire;

**ATTENDU QU'**en septembre 2013, l'Office de consultation publique de Montréal a recommandé le projet d'école sur le terrain du parc de la Fontaine, en recommandant toutefois qu'une servitude empêchant l'agrandissement éventuel de l'école dans le parc de la Fontaine soit convenue;

**ATTENDU**, par ailleurs, que l'arrondissement de Verdun a fait part de sa volonté d'identifier un nouveau terrain afin de permettre à la Commission scolaire de construire une troisième école primaire à l'Île-des-Sœurs, le tout afin de répondre aux besoins de la population locale et de la Commission scolaire;

**ATTENDU**, en conséquence, que la Commission scolaire souhaite respecter les recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal en s'engageant envers certains citoyens de l'Île-des-Sœurs à ne pas construire d'étages supplémentaires à la nouvelle école de même que de ne pas agrandir le terrain du parc Lafontaine qui sera cédé par la Ville de Montréal;

**ATTENDU QU'**à cet effet, une lettre d'entente a été préparée, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la CSMB et certains citoyens de l'île-des-sœurs, relativement à un engagement de non construction d'étages supplémentaires à la nouvelle école de l'Île-des-Sœurs de même que non agrandissement du terrain qui sera cédé par la Ville de Montréal, lot 5 291 448;

D'en autoriser la signature pour et au nom de la CSMB.

**ABSTENTION** : madame Monique Vallée (1)  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Délégués au  
CGTSIM

Les commissaires posent leurs questions sur les dossiers du CGTSIM.

Délégués à  
l'ACELF

Madame Taki Kérimian parle du congrès qui se tiendra à Halifax. Elle en rappelle le thème et les activités.

Monsieur Jean-Guy D'Amour complète l'information au sujet du projet de vidéo-conférence qu'il a présenté au président de l'ACELF.

Procès-verbaux  
des séances  
ordinaire du 1<sup>er</sup>  
avril 2014 et  
extraordinaire du  
23 avril 2014 du  
Comité exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Participation de  
commissaires au  
congrès de  
l'Association  
canadienne  
d'éducation de  
langue française  
(ACELF) du 25 au  
27 septembre  
2014**

**CC13/14-06-176**

Documents déposés :

- A) Résolution CC13/14-04/148;
- B) Programme du congrès.

**ATTENDU QUE** l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) tiendra son congrès du 25 au 27 septembre 2014 à Halifax (Nouvelle-Écosse);

**ATTENDU QUE** selon la résolution CC13/14-04-148, la Commission scolaire a adhéré à l'ACELF pour l'année 2014-2015 à titre de membre collectif;

**ATTENDU QUE** selon l'article 2.2.2 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », le Conseil délègue, à des activités qui se déroulent à l'extérieur du Québec, un maximum de deux commissaires en plus du président, s'il y a lieu;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants pour participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), du 25 au 27 septembre 2014 à Halifax (Nouvelle-Écosse) :

- Madame Taki Kérimian;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que les commissaires délégués remettent à la présidence, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte quelques corrections au document déposé et fait ses commentaires.

Elle fait état de sa rencontre avec les représentants des commissions scolaires Marie-Victorin et des Grandes-Seigneuries. Son intention était de voir jusqu'où les commissions scolaires étaient prêtes à travailler ensemble. Les deux autres commissions scolaires sont en accord et ont soulevés quelques points dont qui pourraient être travaillés.

La présidente demande si des commissaires seraient intéressés à travailler à un comité pour mise en commun de certains dossiers. Il faudrait 5 commissaires. Les commissaires intéressés peuvent donner leur nom à madame Lamarche-Venne.

Selon la situation budgétaire il y aurait des réflexions à faire sur la gouvernance et sur une représentation commune.

**Information du  
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain mentionne que le 4 juin, les dirigeants de la CSMB seront à l'écoute de l'énoncé budgétaire de monsieur le Ministre Carlos Leitao et de ses conséquences sur les commissions scolaires.

Il fait état des réflexions amorcées sur le budget de la CSMB.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
28 avril au 26 mai  
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Demande au  
Conseil des  
commissaires**

Monsieur Yves Pelletier exhibe le chandail des finissants de l'école secondaire Pierre-Laporte.

Il aimerait que la présidente puisse envoyer un message de félicitations à tous les finissants de secondaire 5.

**Félicitations**

Madame Sonia Gagné-Lalonde tient à souligner le succès académique de madame Natahlie Morin, qui vient de terminer son DEC de technique en documentation.

**Remise des  
médailles du  
Lieutenant-  
Gouverneur**

Monsieur Denis Brousseau a remplacé madame Diane Lamarche-Venne pour assister à la remise de médailles du Lieutenant-Gouverneur. Il souligne que cinq de nos élèves ont reçu des prix lors de cet événement.

**Ajournement de  
la séance**

ADVENANT 21 h 43, madame Diane Lamarche-Venne propose l'ajournement de la séance, au jeudi 3 juillet 2014, à 19 heures.

CC13/14-06-177

**Extraordinaire du  
30.06.2014**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 30<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUATORZE À DIX-HUIT HEURES** à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort (arrivée à 18h11); monsieur Marc Touchette; tous commissaires élus formant quorum ainsi que monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Catherine Ménard; madame Monique Vallée; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Vérification du  
quorum et de  
la régularité de  
la séance**

Madame Diane Lamarche-Venne préside la séance, conformément à l'article 159 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Madame Lamarche-Venne demande au secrétaire général s'il a procédé à la vérification de la régularité de la signification des avis de convocation pour cette séance extraordinaire du Comité exécutif.

Le secrétaire général répond que la signification des avis de convocation aux membres du Comité a été respectée.

Les membres du Comité formant quorum, la séance est déclarée régulièrement tenue.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de  
l'ordre du jour

CC13/14-07-178

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. ...

3. ...

**4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU  
PUBLIC

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation  
professionnelle

**6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

6.1 Ressources humaines

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

**7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

A) Arrondissement Verdun – Acte de cession – Terrain pour la  
deuxième école primaire de l'Île-des-Soeurs

**8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

8.1 Organisation scolaire

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

**9. TRANSPORT SCOLAIRE**

20 h 30 – Pause (15 minutes)

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

A) Délégués au CGTSIM

B) Délégués à l'ACELF

C) ...

D) Capsule d'internationalisation

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- 
- C) ...

**12. QUESTIONS DIVERSES**

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
**PROPOSITION ADOPTÉE.****

**Arrondissement  
Verdun – Acte de  
cession – Terrain  
pour la deuxième  
école primaire de  
l'Île-des-Sœurs**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC13/14-06-174
- C) Acte de cession

Madame Diane Lamarche-Venne expose les récents développements au dossier et donne les explications sur les demandes des propriétaires riverains et les demandes d'ajustement de l'acte de cession demandées par l'arrondissement.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information.

**Mme Rochefort  
prend son siège**

ADVENANT 18h11, madame Denise Rochefort prend son siège.

Madame Lamarche-Venne explique les deux clauses d'ajustement de l'acte de cession.

Les commissaires posent leurs questions.

Madame Lamarche-Venne et monsieur Sylvain répondent aux questions.

**CC13/14-06-179**

**ATTENDU** la nécessité pour la Commission scolaire d'acquérir un terrain à l'Île-des-Sœurs afin de construire une deuxième école primaire;

**ATTENDU** la décision du conseil des commissaires, le 4 juin 2014, d'accepter les termes de la lettre d'entente relativement à la cession dudit terrain entre la Ville de Montréal (ci-après la Ville) et la Commission scolaire, résolution CC13/14-06-174 ;

**ATTENDU QUE** la résolution CC13/14-06-174 autorisait, en conséquence, la signature de l'acte de cession dans la mesure où celui-ci reflétait en tout point les termes de ladite lettre d'entente;

**ATTENDU QUE**, dans les jours qui ont suivi l'adoption de la résolution 174, la Ville a demandé l'introduction d'ajustements aux obligations de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE**, de ce fait, l'acte de cession proposé n'est pas en tout point conforme à l'application de la lettre d'entente, l'acte de cession proposé prévoyant certains ajustements aux obligations de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la Ville a accepté les termes de l'acte de cession proposé, le 18 juin 2014;

**ATTENDU QU'**afin de pouvoir débiter rapidement la construction de la nouvelle école et de respecter un calendrier des travaux qui permet l'ouverture de l'école pour la rentrée scolaire 2015, il devenait impératif de signer l'acte de cession dans les plus bref délais;

**ATTENDU QUE**, dans ces circonstances, le directeur général, conformément à la règle 11 du Règlement de délégation de pouvoirs lui permettant d'agir dans des situations où il y a urgence, a signé l'acte de cession le 25 juin 2014;

**ATTENDU QUE** le texte de l'acte de cession entre la Commission scolaire et la Ville est déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long réité;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de l'acte de cession entre la Commission et la Ville et d'en ratifier la signature par le directeur général.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 18h27, la séance est levée.

**La présidente**

**Le secrétaire général**

**Ajournement du**  
**03.07.2014**

**ADVENANT CE JEUDI TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 3 juin 2014 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; monsieur Guylain Desnoyers; madame Catherine Ménard.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, services des ressources humaines; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; madame Viviane Laurendeau, régisseuse, secrétariat général.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

**CC13/14-07-180**

- Après avoir ajouté le point 12 A) « Île-des-Sœurs », sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de monsieur Marc Touchette);

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

### 4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
--------------------------------

### 5. SERVICES ÉDUCATIFS

#### 5.1 Secteur des jeunes

#### 5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

A) ...

### 6. SERVICES ADMINISTRATIFS

#### 6.1 Ressources humaines

A) ...

B) ...

C) Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 (**Confidentiel**)

D) Projet de consolidation des organigrammes de services – Retour de consultation et adoption

E) Structure administrative des cadres de centre – Retour de consultation et adoption

#### 6.2 Ressources financières et ressources informatiques

A) ...

B) Approbation des budgets 2014-2015 des établissements

C) Adoption du budget initial de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2014-2015

#### 6.3 Ressources matérielles

A) ...

B) ...

C) ...

D) École John-F.-Kennedy – Transformation et adaptation des installations – Octroi du contrat aux professionnels

E) École primaire Henri-Beaulieu – Agrandissement de l'école Henri-Beaulieu – Octroi du contrat aux professionnels

F) École secondaire des Sources – Réaménagement des terrains sportifs – Octroi du contrat aux professionnels

G) École secondaire Félix-Leclerc – Auditorium de l'école Félix-Leclerc – Octroi du contrat aux professionnels

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) ...
- B) Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction – Projet aux fins de consultation
- C) Adoption du calendrier de conservation des documents de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- D) Protocole d'entente avec l'arrondissement d'Outremont – Location des locaux, terrains et équipements
- E) Rapport du comité – Demande de révision de décision no 242 (Art. 9 LIP)

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) École Monseigneur-Richard et Centre de formation professionnelle de Verdun – Modifications aux actes d'établissement – Retour de consultation et adoption

### **8.2 Planification stratégique**

- A) Plan stratégique 2014-2018 – Retour de consultation et adoption

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

- A) Transport scolaire du midi – Modalités 2014-2015
- B) Transport par courtoisie – Établissement du tarif du passage par élève – Année scolaire 2014-2015
- C) Plan triennal de rationalisation des coûts du transport des élèves 2008-2011 – Amendement à la résolution #CC12/13-06-212
- D) Transport scolaire – Orientations budgétaires 2014-2015

**20 h 30 – Pause (15 minutes)**

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...
- F) Rapport de participation de commissaire au Congrès international en éducation entrepreneuriale consciente **(Mme Denise Rochefort)**
- G) Rapport de participation de commissaire au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec **(M. Pierre Labrosse)**

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) ...
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 mai au 26 juin 2014
- D) Amendement à la résolution #CC13/14-04-149 – Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2014-2015
- E) Recommandation de candidatures aux Conseils d'administration des Cégep André-Laurendeau et de Saint-Laurent

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Île-des-Soeurs

**13. INFORMATION**

- A) Information sur le transport scolaire

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
**PROPOSITION ADOPTÉE.****

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2013-2014**

**CC13/14-07-181**

Documents déposés :

- A) Lettre de Mme Diane Lamarche-Venne, présidente;
- B) Résolution CC09/10-01-073;
- C) Extrait du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires, art. 26 et 27;
- D) Extrait du projet de loi 100;
- E) Arrêté ministériel en date du 11 juillet 2012.

**ATTENDU** la formation d'un comité composé de commissaires pour l'évaluation du directeur général, selon la résolution CC09/10-01-073;

**ATTENDU** les échanges qui ont eu cours sur ce dossier lors de la réunion du comité d'évaluation;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

**ATTENDU QUE** les dispositions de la Loi 100 de l'année 2010, annulent les bonis accordés aux hors-cadres selon l'article 26;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité d'évaluation;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Projet de  
consolidation des  
organigrammes  
de services –  
Retour de  
consultation et  
adoption

CC13/14-07-182

De féliciter le directeur général pour son A+, note accordée à son bulletin par le comité d'évaluation et le remercier chaleureusement tout en déplorant qu'il n'y ait plus de boni de rendement.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme proposé au 1<sup>er</sup> juillet 2014
- C) Retour de consultation de l'Association du Québec des cadres scolaires (AQCS)

**ATTENDU** le réaménagement du Service de l'éducation des adultes au Service des ressources éducatives en 2012;

**ATTENDU** la responsabilité du Service du transport scolaire attribuée au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

**ATTENDU** les départs à la retraite annoncés;

**ATTENDU** la nécessité d'optimiser la gestion des services en lien avec les défis de la croissance et des compressions budgétaires;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable de l'Association du Québec des cadres scolaires (AQCS);

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter, tel que déposé aux fins de consultation, le projet de consolidation de l'organigramme de services de la CSMB, pour application rétroactive au 1er juillet 2014.

**EN CONSÉQUENCE :**

D'abolir, le poste de direction à l'éducation aux adultes, accueil et référence, suite au départ à la retraite de madame Maryse Dufresne, le 21 juillet 2012;

D'abolir, au Service des ressources éducatives, le poste de direction adjointe, dossiers transversaux, suite au départ à la retraite de madame Marie Gibeau, le 11 juillet 2014;

D'abolir, au Service des ressources informatiques, le poste de coordonnateur à la pédagogie;

De créer un poste de coordonnateur, contrôle interne au Service des ressources financières, d'y nommer et d'y affecter madame Martine Tremblay qui occupe déjà ce poste de façon temporaire, depuis le 21 janvier 2013;

De créer un poste de régisseur, contrôle des effectifs EDA-FP au Service de la planification stratégique, vérification interne et organisation scolaire, d'y nommer et d'y affecter madame Monserrat Riera-Tost, poste qu'elle occupe déjà de façon temporaire, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, en raison du réaménagement du Service de l'éducation aux adultes;

De créer un poste de régisseur au Service du transport scolaire;

De modifier le titre du poste de direction au transport scolaire et des mesures d'urgence par celui de direction du transport scolaire.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Structure administrative des cadres de centre – Retour de consultation et adoption**

**CC13/14-07-183**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Organigramme proposé au 1er juillet 2014
- C) Retour de consultation de l'Association du Québec des cadres scolaires (AQCS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire établit sa structure administrative concernant ses emplois de cadres de centre;

**ATTENDU** la recommandation du comité de travail ressources humaines du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** la recommandation favorable de l'Association du Québec des cadres scolaires (AQCS) – Section Marguerite-Bourgeoys;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour application rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la structure administrative des cadres de centre, telle qu'annexée à la pièce B), déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbaton des budgets 2014-2015 des établissements**

**CC13/14-07-184**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2014-2015.

**ATTENDU QUE**, selon l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

**ATTENDU QUE** ces budgets tiennent compte du *“Cadre de gestion du budget de l'établissement”* de la Commission scolaire;

**ATTENDU** les décisions prises par le Conseil des commissaires lors de l'adoption du budget 2014-2015 de la Commission scolaire;

**ATTENDU** les articles 2-6.00; 3-6.00; 4-4.00 et 5-4.00 des *“Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys”* pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

**ATTENDU** les recommandations de la directrice du Service des ressources financières;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les budgets des établissements pour l'année 2014-2015 apparaissant au document *“Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2014-2015”*, tel que recommandé et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Adoption du budget initial de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2014-2015**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Budget 2014-2015.

Monsieur Jean-Marc Crête, à titre de président du comité de vérification – finances et organisation scolaire, mentionne que la recommandation du comité, pour la carte CAM, est de maintenir le montant de 410 000,00\$, sans indexation.

Madame Diane Lamarche-Venne propose de retirer la question de la carte CAM du budget présenté ce soir et de revenir en septembre sur cette question, avec une information complète et des propositions.

Madame Line Girard mentionne qu'un budget équilibré doit être déposé, faute de quoi il ne sera pas accepté par le MELS.

Monsieur Yves Sylvain explique que puisque les règles budgétaires formelles seront adoptées le 15 juillet 2014, il faudrait adopter le projet de résolution, tel que déposé ce soir, et revenir sur le dossier à la séance du mois de septembre avec un budget révisé.

Monsieur Jean-Marc Crête suggère d'ajouter le paragraphe suivant au dispositif de la résolution :

« De revoir ledit budget, dès le mois de septembre 2014, suite à la parution des règles budgétaires et des paramètres officiels du MELS annoncés pour la mi-juillet 2014. ».

Les membres du Conseil des commissaires sont en accord avec la suggestion de monsieur Crête.

CC13/14-07-185

**ATTENDU QUE**, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2014-2015;

**ATTENDU** les budgets adoptés par les conseils d'établissement;

**ATTENDU** la présentation du budget 2014-2015 en Comité plénier le 3 juillet 2014;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire à l'exception du montant proposant le retrait de l'aide au transport – CAM.

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de revenus et de dépenses montrant des revenus de 472 576 480 \$, des dépenses de 473 389 756 \$ et un déficit d'exercice de 813 276 \$; le tout, tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité et de transmettre le tout au ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport.

De revoir ledit budget, dès le mois de septembre 2014, suite à la parution des règles budgétaires et des paramètres officiels du MELS annoncés pour la mi-juillet 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École John-F.-  
Kennedy –  
Transformation et  
adaptation des  
installations –  
Octroi du contrat  
aux  
professionnels

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MELS
- C) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- D) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

CC13/14-07-186

**ATTENDU** le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 présenté au MELS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet relatif à l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE**, le 6 mai 2013, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement relatif à l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** la CSMB est en discussion avec le MELS, et ce, dans le but de procéder au transfert du budget autorisé quant au projet d'agrandissement relatif à l'école John-F.-Kennedy afin de réaliser le projet de transformation et adaptation des installations du site situé au 51, rue Bélanger, lequel sera utilisé pour les besoins de la clientèle de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires, dans le cadre du projet dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, afin de répondre aux besoins de la clientèle de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE**, suite à la réception de l'autorisation du MELS quant au transfert du budget, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis définitifs, et ce, dans le but de préparer les documents d'appels d'offres public quant au projet de transformation et adaptation des installations de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 285 500,00 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public pour services professionnels, relativement au projet de transformation et adaptation des installations de l'école John F. Kennedy;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de l'approvisionnement;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Beaudoin Hurens;
- Génie civil et structure : WSP Canada Inc.;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de transformation et adaptation des installations de l'école John-F.-Kennedy;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

École primaire  
Henri-Beaulieu –  
Agrandissement  
de l'école Henri-  
Beaulieu – Octroi  
du contrat aux  
professionnels

CC13/14-07-187

De procéder à la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet de transformation et adaptation des installations de l'école John-F.-Kennedy afin de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires et que, suite à la réception de l'autorisation du MELS, de finaliser la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Beaudoin Hurens;
- Génie civil et structure : WSP Canada Inc.;

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

**ATTENDU** le Plan québécois des infrastructures 2013-2018 présenté au MELS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d'agrandissement de l'école primaire Henri-Beaulieu;

**ATTENDU QUE** la CSMB est actuellement dans l'attente de l'obtention du budget du MELS, et ce, dans le but de procéder au projet d'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre du projet, dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, afin de répondre aux besoins de la clientèle de l'école Henri-Beaulieu;

**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu est conditionnel à l'obtention du financement du MELS;

**ATTENDU QUE**, suite à l'obtention du budget du MELS, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis définitif, et ce, dans le but de préparer les documents d'appels d'offres public quant à ce projet;

**ATTENDU QUE** le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 610 119,65 \$, et ce, pour l'ensemble des professionnels;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public pour services professionnels, relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire Henri-Beaulieu;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de l'approvisionnement;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Marosi Troy architectes;
- Génie mécanique et électrique : WSP Canada Inc.;
- Génie civil et structure : WSP Canada Inc.;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Henri-Beaulieu;

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Henri-Beaulieu afin de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires et, sous condition de l'obtention du budget du MELS, de finaliser la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Marosi Troy architectes;
- Génie mécanique et électrique : WSP Canada Inc.;
- Génie civil et structure : WSP Canada Inc.;

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École secondaire  
des Sources –  
Réaménagement  
des terrains  
sportifs – Octroi  
du contrat aux  
professionnels

CC13/14-07-188

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Dollard-des-Ormeaux
- C) Lettre du MELS
- D) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- E) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

**ATTENDU QUE**, le 13 octobre 2011, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Dollard-des-Ormeaux, la ville accepte de contribuer au projet de réaménagement des terrains sportifs de l'école secondaire des Sources;

**ATTENDU QUE**, le 6 décembre 2013, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II, le MELS a informé la CSMB que le projet de réaménagement des terrains sportifs de l'école des Sources a été retenu, et ce, conditionnellement à l'analyse des documents additionnels qui seront nécessaires pour compléter le dossier de la CSMB, de même que l'obtention de la résolution relative au projet provenant du Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 141 000,00 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public pour services professionnels, relativement au projet de réaménagement des terrains sportifs de l'école secondaire des Sources;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de l'approvisionnement;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes;
- Génie mécanique et électrique : CIMA +;
- Génie civil et structure : CIMA +;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des terrains sportifs de l'école secondaire des Sources;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet de réaménagement des terrains sportifs de l'école secondaire des Sources, et ce, conditionnellement à la réception de l'aide financière du MELS, de même que de la contribution de la ville de Dollard-des-Ormeaux, soit :

- Architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes;
- Génie mécanique et électrique : CIMA +;
- Génie civil et structure : CIMA +;

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École secondaire  
Félix-Leclerc –  
Auditorium de  
l'école Félix-  
Leclerc – Octroi  
du contrat aux  
professionnels

CC13/14-07-189

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

**ATTENDU QUE** le projet d'auditorium à l'école secondaire Félix-Leclerc doit être livré, et ce, pour le mois d'août 2015;

**ATTENDU QUE** le financement dudit projet est fait à même le budget maintien des bâtiments 2012-2013, 2014-2015;

**ATTENDU QUE** le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 102 000,00 \$, et ce, pour l'ensemble des professionnels;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres public pour services professionnels, relativement au projet d'auditorium de l'école secondaire Félix-Leclerc;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de l'approvisionnement;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Saia Barbarese Topouzanov architectes;
- Génie mécanique et électrique : CIMA +.

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'auditorium de l'école secondaire Félix-Leclerc;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet d'auditorium de l'école secondaire Félix-Leclerc, soit :

- Architecture : Saia Barbarese Topouzanov architectes;
- Génie mécanique et électrique : CIMA +.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*

**ATTENDU QUE** la *Politique d'acquisition de biens et de services* de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est en vigueur depuis juillet 2010;

**ATTENDU QUE** depuis cette entrée en vigueur, plusieurs modifications ont été apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** également que certaines difficultés d'application nécessitent que des ajustements soient apportés;

**ATTENDU QU'**étant donné toutes ces modifications et ajustements, il devient nécessaire d'apporter plusieurs changements aux règles prévues à la politique actuellement en vigueur, de sorte qu'il convient d'abroger cette dernière et d'en adopter une nouvelle;

**Politique  
d'attribution des  
contrats et de  
gestion  
contractuelle  
pour les biens, les  
services et les  
travaux de  
construction –  
Projet aux fins de  
consultation**

**CC13/14-07-190**

**ATTENDU QUE** le projet de nouvelle politique a été présenté aux membres du CCG;

**ATTENDU** la recommandation du comité de Vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès de l'AQCS et de l'ACEOM, la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction* déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

De fixer le retour de consultation au 20 août 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Adoption du  
calendrier de  
conservation des  
documents de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys

CC13/14-07-191

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Note explicative
- C) Calendrier de conservation de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys couvrant l'ensemble de la masse

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de cette loi, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit, conformément au *Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques*, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU** le projet de calendrier de conservation proposé par le secrétariat général – secteur de la gestion des documents et des archives de la Commission scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le calendrier de conservation de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys tel que déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité;

De mandater le secrétaire générale pour signer le calendrier de conservation et toute modification accessoire relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et pour soumettre tel calendrier de conservation ou modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Protocole  
d'entente avec  
l'arrondissement  
d'Outremont –  
Location des  
locaux, terrains et  
équipements**

**CC13/14-07-192**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Protocole d'entente

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement Outremont détiennent respectivement des locaux, terrains et équipements qui sont utilisables par les deux parties;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire et l'arrondissement sont chacun considérés comme des utilisateurs prioritaires des installations de l'autre;

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente a été conclu, en date du 3 juillet 2002, entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement Outremont relativement à l'utilisation de leurs installations respectives;

**ATTENDU QUE** ledit protocole a pris fin en date du 31 décembre 2006 et a été renouvelé, depuis son terme, sur une base annuelle;

**ATTENDU QUE** le protocole prévoyait des coûts à la charge de la Commission scolaire pour l'utilisation des installations de l'arrondissement par les écoles situées sur le territoire de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** ce système de facturation se fondait sur des acquis historiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a notifié à l'arrondissement, en date du 2 mai 2012, qu'elle n'entendait plus reconduire lesdits acquis historiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a demandé à ses écoles de défrayer elles-mêmes les coûts de location des installations de l'arrondissement, à l'exception de certains frais demeurés à la charge de la Commission scolaire;

**ATTENDU QU'**après de nombreux échanges entre la Commission scolaire et l'arrondissement, ces derniers sont parvenus à une entente sur l'utilisation de leurs installations respectives;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire du 8 janvier 2013;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes du protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement Outremont.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Rapport du  
comité –  
Demande de  
révision de  
décision no 242  
(Art. 9 LIP)

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Roy J. Dove

Monsieur Roy J. Dove, à titre de responsable du comité de révision répond aux questions des commissaires sur le rapport déposé et la recommandation formulée.

Monsieur Dove précise que la recommandation est formulée de sorte que, pendant l'été, le jeune homme concerné puisse faire l'expérience du trajet en transport en commun et s'y familiariser.

Mme Kérimian  
quitte la séance

ADVENANT 20 h 50, madame Taki Kérimian quitte la séance.

À son tour de parole, monsieur Jean-Guy D'Amour fait la proposition de la résolution du Conseil des commissaires.

L'on procède au vote sur la proposition.

Les résultats du vote sont les suivants :

**VOTES POUR :** madame Suzanne Marceau; madame Denise Rochefort; madame Monique Vallée; monsieur Jean-Marc Crête; madame Nathalie Morin; madame Sonia Gagné-Lalonde; monsieur Luc Landreville; monsieur Guy Allard; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Claude Cuillierier; madame Marie-Josée Boivin; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne (14)

**VOTES CONTRE :** monsieur Pierre Labrosse; monsieur Marc Touchette (2)

**ABSTENTION :** madame Joanne Bonnici (1)

CC13/14-07-193

**ATTENDU** la demande de révision de décision de N.D.F., mère de l'enfant G.F.;

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable par M<sup>e</sup> Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du Comité de révision par M<sup>e</sup> Alain Gauthier, secrétaire général;

**ATTENDU QUE** ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de révision;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à la majorité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que le Conseil des commissaires maintienne la décision de la Commission scolaire, à l'effet de ne pas offrir le transport scolaire à l'élève G.F., et ce, pour les motifs exposés à l'annexe déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités.

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

Mme Morin quitte  
la séance

ADVENANT 21 h 13, madame Nathalie Morin  
quitte la séance.

École  
Monseigneur-  
Richard et Centre  
de formation  
professionnelle  
de Verdun –  
Modifications aux  
actes  
d'établissement –  
Retour de  
consultation et  
adoption

CC13/14-07-194

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Monseigneur-Richard (projet)
- C) Acte d'établissement modifié du CFP de Verdun (projet)
- D) Acte d'établissement actuel de l'école Monseigneur-Richard
- E) Acte d'établissement actuel du CFP de Verdun
- F) Synthèse des avis reçus
- G) Avis reçus
- H) Résolution #CC13/14-04-146
- I) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC13/14-04-146, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents et des conseils d'établissement de l'école Monseigneur-Richard et du Centre de formation professionnelle de Verdun, les modifications apportées aux actes d'établissement de ces deux établissements;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et du centre;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école et d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**ATTENDU** les avis favorables reçus du Comité central de parents et des conseils d'établissement de l'école Monseigneur-Richard et du Centre de formation professionnelle de Verdun;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications aux actes d'établissement de l'école Monseigneur-Richard et du Centre de formation professionnelle de Verdun, pour entrée en vigueur le 4 juillet 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Plan stratégique  
2014-2018 –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-07-195**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan stratégique 2014-2018
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus des instances consultées et des partenaires
- E) Avis public
- F) Résolution #CC13/14-03-127
- G) Article 209.1 de la LIP

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, doit se doter d'un plan stratégique;

**ATTENDU QU'EN** mars 2014, la CSMB a adopté pour consultation, par la résolution #CC13/14-03-127, un projet de plan stratégique couvrant les années 2014-2018;

**ATTENDU** l'avis public annonçant la présentation du plan stratégique lors de l'assemblée publique d'information pour la population tenue à l'école Cavelier-De LaSalle le 28 avril 2014;

**ATTENDU** les avis reçus des instances consultées, le Comité consultatif de gestion, le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les associations de cadres (ACÉOM et ACSQ) et les syndicats;

**ATTENDU QUE** le projet de plan stratégique a aussi été présenté aux directions adjointes d'établissement et de service le 5 mai dernier;

**ATTENDU QUE** le projet de plan stratégique a été présenté à environ vingt-cinq partenaires de la Commission scolaire représentant les CSSS, les cégeps, les villes et arrondissements, les tables de concertation et les organismes communautaires;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan stratégique 2014-2018, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Transport scolaire  
du midi –  
Modalités 2014-  
2015**

**CC13/14-07-196**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Article 292 de la Loi sur l'instruction publique
- C) Article 7.3.1 de la Politique de transport des élèves

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, le MELS permet à la Commission scolaire d'offrir du transport du midi à la charge des utilisateurs;

**ATTENDU QUE** la politique de transport des élèves, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013, prévoit les conditions pour l'offre de transport du midi;

**ATTENDU QUE** l'article 7.3.1 de cette politique énonce les principes pour l'offre de transport du midi aux élèves de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** les ressources financières de la Commission scolaire ne lui permettent pas d'absorber en tout ou en partie les dépenses reliées au transport scolaire du midi;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire est prête à organiser le transport scolaire du midi à la condition que les coûts qui y sont reliés soient à la charge des utilisateurs;

**ATTENDU QU'**en 2013-2014, le coût de chaque autobus et minibus était fixé à 5 565,90 \$, plus les taxes nettes et les frais de gestion de 2%;

**ATTENDU QUE**, selon le contrat avec le transporteur, il y a lieu d'indexer le coût de ce service pour l'année 2014-2015 selon l'IPC (0,94%);

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif de transport issue de sa réunion du 17 juin 2014;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

Que pour l'année scolaire 2014-2015, le coût de chaque autobus ou minibus requis par une école, pour le transport du midi, soit fixé à 5 618,22 \$, plus les taxes nettes.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Transport par  
courtoisie –  
Établissement du  
tarif du passage  
par élève – Année  
scolaire 2014-  
2015**

**CC13/14-07-197**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Article 298 de la Loi sur l'instruction publique
- C) Article 7.3.2.5 de la Politique de transport des élèves

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 298 de la LIP, la Commission scolaire peut offrir des places disponibles à bord des autobus scolaires lors du transport quotidien et charger un coût aux personnes qui en bénéficient;

**ATTENDU QUE** la politique de transport des élèves entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 prévoit l'offre de transport de courtoisie;

**ATTENDU QUE** l'article 7.3.2 de cette politique énonce les principes pour l'offre du transport par courtoisie aux élèves de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** l'article 7.3.2.5 de la politique prévoit que la Commission scolaire détermine annuellement le tarif chargé pour ce service;

**ATTENDU** la recommandation émise par le Comité consultatif de transport lors de la réunion du 17 juin 2014 de maintenir le statu quo;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

Que, pour l'année scolaire 2014-2015, pour chaque élève bénéficiaire, le tarif chargé pour le transport de courtoisie soit de :

**100,00 \$**, pour toute la période où le service est offert jusqu'à concurrence de 300,00\$, pour les élèves d'une même famille résidant à la même adresse;

Le tarif est de **15,00 \$** par mois, dès que l'élève commence à bénéficier du service si c'est après le mois d'octobre;

Et dans le cas de cessation du service, le remboursement est de **10,00 \$** par mois, à partir du mois suivant la date à laquelle l'élève a cessé de bénéficier du service.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Plan triennal de  
rationalisation  
des coûts du  
transport des  
élèves 2008-2011  
– Amendement à  
la résolution  
#CC12/13-06-  
212**

**CC13/14-07-198**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC12/13-06-212

**ATTENDU QUE** le 25 juin 2013, le Conseil des commissaires a adopté la résolution #CC12/13-06-212 « *Plan triennal de rationalisation des coûts du transport scolaire 2008-2011 – Modification à la résolution #CC12/13-06-212* » modifiant la mesure 2 de ce plan qui prévoyait des modalités d'application pour l'offre de transport aux élèves de l'école Vanguard;

**ATTENDU QUE** pour l'année scolaire 2014-2015, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys désire revoir l'offre de transport scolaire pour les élèves du secondaire référés à l'école Vanguard;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU QUE** la recommandation du Comité consultatif de transport issue de la réunion du 17 juin 2014;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution #CC12/13-06-212, pour modifier la mesure 2 du Plan triennal de rationalisation des coûts du transport des élèves 2008-2011, concernant le transport des élèves inscrits à l'école Vanguard pour la remplacer par la suivante, à compter de l'année scolaire 2014-2015, à savoir :

Pour les élèves résidant sur le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, inscrits à l'école Vanguard et recommandés spécifiquement par le Service des ressources éducatives (SRÉ), le transport s'applique comme suit :

- L'élève de niveau primaire est transporté;
- L'élève de niveau secondaire doit se rendre à l'école par ses propres moyens.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Transport scolaire  
– Orientations  
budgétaires  
2014-2015**

**CC13/14-07-199**

Documents déposés :

- A) Orientations budgétaires 2014-2015
- B) État des revenus et des dépenses – Année scolaire 2013-2014
- C) Article 6.1.1 de la Politique de transport des élèves

Monsieur Jean-Marc Crête demande que les grilles et documents reviennent pour discussions à la séance du Conseil des commissaires de septembre 2014.

**ATTENDU QUE** l'article 6.1.1 de la Politique de transport des élèves, énonce que le Conseil des commissaires adopte annuellement les orientations budgétaires pour le transport scolaire pour l'année subséquente;

**ATTENDU QUE** le MELS a confirmé les règles budgétaires du transport scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 à la mi-juin 2014;

**ATTENDU QUE** le Service du transport scolaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est déficitaire de 1 M\$ en 2013-2014;

**ATTENDU QUE** les orientations budgétaires adoptées par le Conseil des commissaires ont toujours préconisé la diminution des écarts entre les paramètres budgétaires calculés par le MELS et les dépenses de transport;

**ATTENDU QUE** l'intention de la Commission scolaire de réduire le déficit en 2014-2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif de transport issue de la réunion du 17 juin 2014;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, les orientations budgétaires 2014-2015 en matière de transport scolaire, telles qu'énoncées au sommaire déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Madame Denise Rochefort tient à mentionner qu'elle a beaucoup apprécié la journée de discussions et d'information avec les milieux d'affaires.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Madame Diane Lamarche-Venne rapporte que, le 23 juin 2014, elle a participé, tout au long de la journée, à des fêtes de finissants d'élèves de 6<sup>e</sup> année dans divers établissements.

Au sujet des « Margaux », elle mentionne que les commentaires seront analysés au retour des vacances estivales.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport de participation de commissaire au Congrès international en éducation entrepreneuriale consciente**

**Rapport de participation de commissaire au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec**

**Information de la présidence**

**Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 mai au 26 juin 2014**

**Amendement à la  
résolution  
CC13/14-04-149**  
– Renouvellement  
de l'adhésion de  
la Commission  
scolaire à Sport et  
Loisir de l'Île de  
Montréal pour  
l'année 2014-  
2015

CC13/14-07-200

**Recommandation  
de candidatures  
aux Conseils  
d'administration  
des Cégep André-  
Laurendeau et de  
Saint-Laurent**

CC13/14-07-201

Documents déposés :

A) Résolution #CC13/14-04-149

**ATTENDU QUE** selon la résolution CC13/14-04-149, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys(CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2014-2015 et y désignait deux personnes pour la représenter;

**ATTENDU QUE** le poste de directrice adjointe aux Services complémentaires a été aboli suite au départ à la retraite de Mme Marie Gibeau;

**ATTENDU QUE** nous nous devons de nommer un second représentant ;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Carmen Lemire, coordonnatrice au Service des Ressources éducatives, à titre de représentante pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'assemblée générale, ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le conseil d'administration de Sport et Loisir de l'Île de Montréal et ce, afin de remplacer madame Marie Gibeau.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

A) Lettre de M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

B) Formulaire du curriculum vitae abrégé.

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport invite les commissions scolaires du territoire à proposer, avant le 16 juillet 2014, des candidatures pour représenter les commissions scolaires au sein des conseils d'administration des Cégep André-Laurendeau et de Saint-Laurent;

**ATTENDU** qu'en vue de la nomination du membre représentant les commissions scolaires du territoire, il est suggéré de proposer, pour chacun de ces collèges, les noms de deux personnes jugées aptes à remplir cette fonction;

**ATTENDU** l'intérêt et la disponibilité des candidates et candidats proposés;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De proposer les candidatures des commissaires suivants pour siéger au sein du Conseil d'administration du Cégep André-Laurendeau, à titre de membre représentant les commissions scolaires :

- Monsieur Jean-Marc Crête;
- Monsieur Pierre Labrosse.

De proposer la candidature du commissaire suivant pour siéger au sein du Conseil d'administration du Cégep de Saint-Laurent, à titre de membre représentant les commissions scolaires :

- Monsieur Luc Landreville.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Île-des-Sœurs**

Monsieur Marc Touchette informe ses collègues qu'il était présent, les 16 et 17 juin 2014, aux séances du Conseil de Ville de la ville de Montréal afin de connaître le résultat du vote sur le terrain de l'Île-des-Sœurs. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le 2 juillet, selon monsieur Touchette, au Conseil d'arrondissement de Verdun, le maire Jean-François Parenteau a été très clair à l'effet qu'il fallait avancer dans le dossier, qu'il adopterait la proposition et qu'il signerait le contrat.

Le contrat a finalement été signé cet après-midi.

Il tient à féliciter le directeur général ainsi que la présidente pour leur diligence et les efforts qu'ils ont mis dans ce dossier.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 22 h 01, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
La présidente

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire général